

# SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6 dans Smart Invest Portfolio de AG Insurance

Exposition à 100% du montant net investi via un dépôt auprès de BNP Paribas Fortis

FLASH INVEST

Décembre 2016

Document promotionnel



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Assurance placement de AG Insurance (branche 23)



Fonds d'investissement proposé dans Smart Invest Portfolio



10 ans



Perte de capital limitée à 10% maximum au terme du fonds



Taxe de 2% sur la prime versée  
Pas de précompte mobilier (sous réserve de modifications ultérieures)

**Vous aimeriez pouvoir identifier en permanence les actions européennes les plus susceptibles de générer du rendement à long terme ? Mais comment les réunir dans un portefeuille dynamique, sans avoir à en assurer la gestion ? Et surtout, comment limiter le risque inhérent à un investissement en actions ?**

**Avec SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6, c'est possible.**

- 1. Rendement potentiellement élevé :** vous visez le potentiel à long terme (10 ans) de l'indice **Dynamic Deep Value Equity Europe (Price)**, libellé en euro et composé de 30 actions européennes, sélectionnées sur base d'une combinaison de critères fondamentaux et quantitatifs.
- 2. Risque d'une perte de capital limitée à 10% maximum au terme du fonds :** en cas d'évolution défavorable de l'indice, vous êtes sûr de récupérer au minimum 90% du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée), sauf en cas de faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Fortis SA<sup>1</sup>, institution financière auprès de laquelle est placé l'ensemble des montants nets investis. En cas de faillite ou risque de faillite du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.
- 3. Optimisation :** en cas d'évolution favorable de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price), vous bénéficiez d'un bel effet de levier. Votre plus-value sera en effet égale à **120% de la performance de l'indice**, sans qu'aucun plafond ne vienne limiter votre potentiel de rendement.

## Stratégie d'inspiration "deep value"

Une stratégie d'inspiration "deep value" vise à générer un rendement attrayant en essayant d'identifier les actions non seulement les plus prometteuses, mais aussi les plus résistantes en période de faible croissance ou dans des conditions de marché difficiles.

L'intérêt pour ce genre de stratégie mais également la difficulté de la mettre en œuvre se sont traduits par la création d'un indice spécifique, l'indice Dynamic Deep value Equity Europe. Cet indice, conçu par les experts de BNP Paribas, est composé d'actions européennes sélectionnées selon une méthodologie fondée sur des critères rigoureux et objectifs permettant d'identifier les entreprises qui combinent une valorisation boursière intéressante au regard de leurs résultats, une solide santé financière et la capacité avérée de générer des bénéfices.

SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6 vous permet de viser le potentiel à long terme de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price), avec le confort rassurant de savoir qu'en cas de recul de l'indice, la perte de capital sera limitée à -10% maximum. Par contre, en cas d'évolution favorable, votre rendement se verra amplifié par un bel effet de levier de 120%, appliqué sur toute performance positive au terme.

1. Rating de BNP Paribas Fortis SA: A2 (stable outlook) chez Moody's, A (stable outlook) chez Standard & Poor's et A+ (stable outlook) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.



## L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price)

L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) a été développé par les experts de BNP Paribas en 2015. Son objectif est d'offrir la performance de 30 actions européennes sélectionnées selon une méthodologie rigoureuse, combinant des critères fondamentaux, d'une part, et des critères quantitatifs, d'autre part.

Pour coller à la réalité des marchés, la composition de l'indice est revue tous les 3 mois et déterminée selon la méthodologie décrite en page 3.

### Critères fondamentaux

1. Valorisation attractive
2. Bonne solvabilité
3. Stabilité à long terme

### Critères quantitatifs

1. Grande liquidité
2. Faible volatilité
3. Dividendes élevés

### Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) et pourrez en suivre l'évolution sur le site <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/product.aspx?id=pOZpAIKWXA9IdhRNGprDRg%3d%3d>

### Indice de type "Price"

L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe adossé au SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6 est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

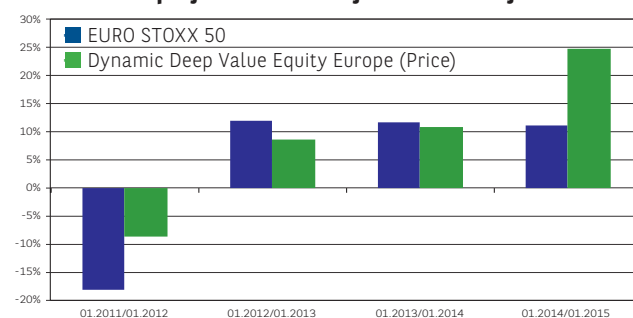
## Composition de l'indice au 09.11.2016

#	Entreprise	Pays	Secteur
1	Admiral Group plc	Royaume-Uni	Assurance
2	Ageas SA	Belgique	Assurance
3	Allianz SE	Allemagne	Finance
4	Bouygues SA	France	Télécoms & Construction
5	CNP Assurances SA	France	Assurance
6	Daimler AG	Allemagne	Automobile
7	Danske Bank A/S	Danemark	Finance
8	DNB ASA	Norvège	Finance
9	Enagas SA	Espagne	Énergie
10	Endesa SA	Espagne	Énergie
11	Ericsson (Telefonaktiebolaget LM)	Suède	Télécoms
12	Foncière des Régions SA	France	Immobilier
13	Freenet AG	Allemagne	Télécoms
14	HSBC Holdings plc	Royaume-Uni	Finance
15	Munich Re AG	Allemagne	Assurance
16	Nordea Bank AB	Suède	Finance
17	Poste Italiane SpA	Italie	Services
18	Proximus SA	Belgique	Télécoms
19	Royal Dutch Shell plc	Royaume-Uni	Énergie
20	Sampo Oyj	Finlande	Assurance
21	Scor SE	France	Assurance
22	Skandinaviska Enskilda Banken AB	Suède	Finance
23	Svenska Handelsbanken AB	Suède	Finance
24	Swiss Re AG	Suisse	Assurance
25	Tele2 AB	Suède	Télécoms
26	Telenor ASA	Norvège	Télécoms
27	Total SA	France	Énergie
28	Vivendi SA	France	Médias
29	Wereldhave NV	Pays-Bas	Immobilier
30	Zurich Insurance Group AG	Suisse	Assurance

Source: BNP Paribas Fortis.

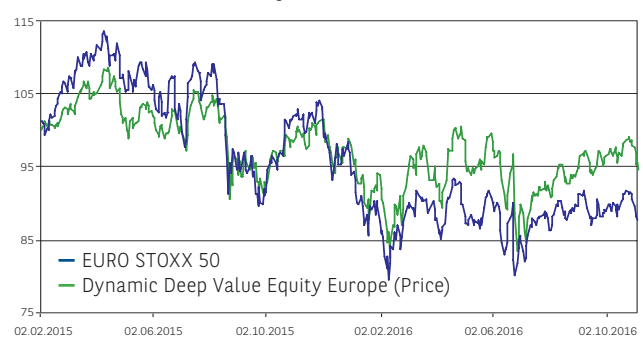
## Évolution de l'indice

### Simulation de performance entre janvier 2011 et janvier 2015



Source: Bloomberg.

### Évolution réelle entre le 2 février 2015 et le 7 novembre 2016



Source: Bloomberg.

Le 7 novembre 2016, l'indice a clôturé au niveau de 217,33. Sur la période du 2 février 2015 au 7 novembre 2016, il a enregistré un rendement actuariel de -3,29% (contre -8,57% pour l'EURO STOXX 50). Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

### Avertissement

Lancé en février 2015, l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) est un nouvel indice qui ne dispose que d'un historique très limité. Le premier graphique ci-dessus est donc fondé sur une simulation de performance basée sur les données du passé. Donnée à titre purement indicatif, il ne saurait en aucun cas constituer une garantie pour l'avenir.

## Méthodologie de la sélection des 30 actions composant l'indice

**Univers d'investissement**  
= environ 1.000 actions cotées sur les principaux marchés boursiers européens

### Première étape: sélection sur base de la liquidité

Un premier filtre vise à privilégier les **sociétés présentant un volume d'échange moyen d'au moins 5 millions EUR par jour.**

→ Les quelque 600 actions retenues se distinguent par leur grande liquidité.

### Deuxième étape: sélection sur base de critères fondamentaux

#### Valorisation

1. Sociétés présentant un modèle d'entreprise efficace leur permettant d'enregistrer de solides bénéfices récurrents et d'offrir un rendement élevé justifiant un investissement à long terme.
2. Actions présentant une valorisation raisonnable au regard des bénéfices enregistrés au cours des 5 dernières années. Les actions surévaluées sont ainsi systématiquement exclues.

→ **Sélection d'actions suffisamment "bon marché" au regard de leur rendement futur estimé pour justifier un investissement.**

#### Solvabilité

1. Sociétés dont le revenu opérationnel peut couvrir 5 fois les charges financières nettes. Le remboursement de la dette ne met donc pas les bénéfices sous pression.
2. Sociétés capables de réduire et de rembourser leur dette.
3. Critères spécifiques pour les actions financières: les filtres de solvabilité portent sur les niveaux de profitabilité et sur la croissance des revenus.

→ **Sélection de sociétés financièrement saines.**

#### Stabilité

1. Sociétés capables de générer des bénéfices quelles que soient les conditions de marché (réalisation de bénéfices sur les 10 années précédentes).
2. Sociétés capables de récompenser leurs actionnaires quelles que soient les conditions économiques et de marché (analyse des dividendes distribués durant les 10 dernières années).

→ **Sélection de sociétés capables d'offrir de bonnes performances sur le long terme.**

→ **L'univers se réduit à quelque 250 actions.**

### Troisième étape: sélection sur base des dividendes et de la volatilité

#### Dividendes

**Sociétés distribuant des dividendes élevés:** ne sont retenues que les actions présentant un rendement du dividende supérieur à 130% du rendement du dividende moyen des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro.

→ **L'univers se réduit à une centaine d'actions.**

#### Volatilité

**Sélection des 30 actions les moins risquées,** en ne retenant que celles qui présentent les plus faibles volatilités historiques sur 6 mois.

→ **Les 30 actions ainsi sélectionnées sont équipondérées.**

#### Volatilité

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

#### Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet d'identifier les actions

- suffisamment liquides,
- dotées d'un potentiel de croissance au vu de leur valorisation,
- financièrement saines et solides,
- capables de distribuer des dividendes élevés récurrents, et
- relativement moins risquées puisque présentant une faible volatilité.

#### Pas de distribution des dividendes

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.



## 120% de toute évolution positive de l'indice

Selon que l'évolution de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) au terme sera positive ou négative, le fonds SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6 visera à atteindre l'un des deux objectifs suivants :

### ✓ Rembourser au minimum 90% du montant net investi

Si l'indice a reculé par rapport à sa valeur initiale, vous recevrez le montant net investi diminué de la moins-value réalisée par l'indice. La perte de capital sera toutefois **limitée à maximum -10%** même si la performance négative de l'indice est plus importante.

### ✓ Optimiser la plus-value

Si l'indice a progressé, votre plus-value sera égale à **120% de la hausse enregistrée**.

En cas d'évolution nulle ou négative, aucune plus-value ne sera distribuée.

### Mode de calcul de la plus- ou moins-value au terme du fonds

La plus- ou moins-value est déterminée en trois étapes.

1. La **valeur finale** de l'indice est égale à la moyenne de 31 observations relevées à des dates prédéterminées, mensuellement réparties entre le 28 juin 2024 et le 30 décembre 2026.
2. L'**évolution de l'indice** est calculée par rapport à sa **valeur initiale**, égale au cours de clôture de l'indice du 19 janvier 2017.
3. La **plus-value** est égale à **120% de toute performance positive** ainsi déterminée.

#### Exemples du mode de calcul de la plus-value

Ces exemples fictifs, donnés à titre purement illustratif du mode de calcul de la plus-value éventuelle, ne donnent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future.

	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Évolution réelle de l'indice	-30%	15%	30%
Plus-value égale à 120% de toute performance positive de l'indice	/	$120\% \times 15\% = 18\%$	$120\% \times 30\% = 36\%$
Montant de liquidation du fonds	90% du montant net investi <sup>1</sup> et pas de plus-value, soit un rendement actuariel de -1,29% <sup>2</sup>	100% du montant net investi <sup>1</sup> + une plus-value de 18%, soit un rendement actuariel de 1,42% <sup>2</sup>	100% du montant net investi <sup>1</sup> + une plus-value de 36%, soit un rendement actuariel de 2,87% <sup>2</sup>

1 Hors taxe et frais d'entrée    2 Hors taxe ; frais d'entrée inclus.



## Pour quel investisseur ?

SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6 a pour objectif de répondre aux attentes de l'investisseur qui :

- veut investir au minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée) ;
- dispose d'un horizon de placement suffisamment long (10 ans) pour viser un rendement potentiellement attrayant ;
- souhaite optimiser, via un effet de levier, le potentiel boursier des actions européennes sous-évaluées par le marché, sans investir directement en actions et sans en percevoir les dividendes, tout en contrôlant le risque inhérent à un investissement en actions ;
- accepte le risque d'une perte limitée à maximum 10% du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) au terme du fonds, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Fortis SA.

SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6 est offert à la souscription dans le cadre d'un Smart Invest Portfolio.

#### Plaintes

Les plaintes peuvent être introduites auprès de BNP Paribas Fortis SA, Service Gestion des Plaintes, Montagne du Parc 3 à B-1000 Bruxelles ou auprès de AG Insurance sa, Service de Gestion des Plaintes, bd. E. Jacquain 53 à B-1000 Bruxelles (par téléphone au 02/664 02 00 ou via email : [customercomplaints@aginsurance.be](mailto:customercomplaints@aginsurance.be)).

Si la solution proposée par BNP Paribas Fortis ou AG Insurance ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances ([info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as)), Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as).



Description

**Smart Invest Portfolio** est une assurance-vie individuelle (branche 23), d'une durée indéterminée, liée à un ou plusieurs fonds d'investissement d'une durée déterminée (**SMART INVEST BON**) et à un fonds d'investissement défensif (mais sans protection du capital) d'une durée indéterminée, **AG LIFE Cash Euro**, dénommé "fonds d'attente". La classe de risque de ce dernier est égale à 1, sur une échelle de 1 à 7 (7 étant la classe de risque la plus élevée).

Les fonds d'investissement qui arrivent à échéance dans le cadre du Smart Invest Portfolio ne sont pas directement payés sur le compte du client. Un transfert de fonds automatique est effectué vers le fonds d'attente, sauf instructions contraires du client.

**Smart Invest Portfolio est scindé en 2 compartiments:** un compartiment rassemblant les fonds sans engagement et un compartiment rassemblant les fonds avec engagements. Les fonds avec engagements sont des fonds qui, au moment de leur souscription, comportent des engagements déterminés quant à leur durée, leur montant ou leur taux de rendement. Pour chaque nouveau fonds SMART INVEST BON, il sera mentionné à quel compartiment le fonds appartient. Un compartiment est activé dès qu'un fonds d'investissement y est souscrit et reste actif aussi longtemps qu'au moins un fonds y est conservé.

#### Parties concernées

- Preneur d'assurance = personne qui conclut le contrat Smart Invest Portfolio
- Assureur = AG Insurance sa
- Assuré = personne sur laquelle repose le risque de décès
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix

Chaque année, le preneur reçoit, par Smart Invest Portfolio qu'il a conclu, un relevé reprenant l'état de tous les fonds qui le composent.



Souscription

Souscription continue, par versement attribué à un ou plusieurs fonds SMART INVEST BON, **toujours pendant leur période de souscription.**

- **Souscription initiale:** minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée) à la conclusion du contrat Smart Invest Portfolio. Si plusieurs fonds sont commercialisés au même moment, ce montant peut être réparti librement entre ces fonds.
- **Inscriptions complémentaires:** après la conclusion du Smart Invest Portfolio, des versements supplémentaires, de minimum 2.500 EUR, peuvent être effectués dans le contrat. Si plusieurs fonds sont commercialisés au même moment, ce montant peut être réparti librement entre ces fonds.



Fiscalité

**Taxe sur les assurances-vie:** 2% sur tout montant versé (preneur d'assurance = personne physique résidant en Belgique).

**Impôt sur les revenus:** la fiscalité est fonction du compartiment dans lequel se trouve le fonds (voir rubrique "Description" en page 6).

- **Compartiment des fonds d'investissement sans engagement:** pas de précompte mobilier en cas de rachat ou de transfert interne vers un autre fonds du contrat Smart Invest Portfolio et ce, indépendamment de la durée.
- **Compartiment des fonds d'investissement avec engagements:** un précompte mobilier est éventuellement dû en cas de rachat ou de transfert interne endéans les 8 ans à compter de l'activation de ce compartiment. La date d'activation d'un compartiment est clairement renseignée dans les documents contractuels.

Ces informations sont basées sur la législation fiscale belge en vigueur au 01.12.2016 et peuvent évoluer dans le futur.



Remboursement

#### Rachat total ou partiel

Le preneur peut à tout moment demander un rachat total ou partiel de la réserve d'un ou plusieurs fonds, avec un minimum de 1.000 EUR par demande et à condition qu'un montant minimum de 1.000 EUR reste placé au niveau du contrat (dont 500 EUR par compartiment si les 2 compartiments sont actifs).

#### Frais de rachat

- À partir d'un fonds à durée déterminée: 1%, sauf pendant la dernière année ou à l'échéance du fonds (0%).
- À partir du fonds d'attente: 0%.

#### Transfert total ou partiel

Le preneur peut à tout moment transférer, en tout ou partie, les unités d'un fonds vers un nouveau fonds, proposé à la souscription dans le cadre du Smart Invest Portfolio.

#### Frais de transfert

- D'un fonds à durée déterminée vers un nouveau fonds à durée déterminée:
  - pas de frais à la sortie du fonds d'origine;
  - frais d'entrée dans le nouveau fonds.
- D'un fonds à durée déterminée vers le fonds d'attente AG LIFE Cash Euro:
  - frais de sortie de 1% sur la réserve transférée à partir du fonds d'origine;
  - pas de frais de sortie si le transfert survient durant la dernière année ou à l'échéance du fonds d'origine;
  - pas de frais d'entrée dans le fonds d'attente.
- Du fonds d'attente AG LIFE Cash Euro vers un nouveau fonds à durée déterminée:
  - pas de frais à la sortie du fonds d'attente;
  - frais d'entrée dans le nouveau fonds à durée déterminée.



Garantie

**Garanties en cas de décès:** valeur totale en EUR de toutes les unités attribuées au contrat Smart Invest Portfolio et liées aux fonds d'investissement actifs ou en cours de constitution. Vous trouverez plus de détails sur la valorisation des unités dans les Conditions générales du Smart Invest Portfolio (article 10).

**Couverture décès étendue gratuite:** voir ci-dessous.

## Une couverture décès étendue gratuite

Dans le cadre du Smart Invest Portfolio, le preneur d'assurance bénéficie automatiquement et gratuitement d'une couverture décès étendue, si les conditions suivantes sont réunies:

- l'assuré était âgé de moins de 68 ans à la conclusion du contrat;
- l'assuré est âgé de moins de 70 ans au moment du décès;
- le total des montants et des inscriptions complémentaires via paiement de prime et/ou transfert externe (hors taxe et frais d'entrée) versés dans des contrats Smart Invest Portfolio conclus sur la tête de l'assuré ne dépasse pas 375.000 EUR.

Le capital décès est alors au moins égal aux montants versés et aux inscriptions complémentaires via paiement de prime et/ou transfert externe (hors taxe et frais d'entrée) dans un fonds, diminués des éventuelles retenues. Vous trouverez plus d'infos sur la couverture décès étendue dans les Conditions générales (article 10).

# SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6 dans Smart Invest Portfolio



Description

**SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6** est un fonds d'investissement, soumis au droit belge, lié au Smart Invest Portfolio, une assurance-vie individuelle (branche 23) de AG Insurance (voir informations en page 5).

**Compartiment:** ce fonds sera compris dans le compartiment des fonds d'investissement sans engagement de votre Smart Invest Portfolio.

## Durée et rendement

- Lancement du fonds: 19 janvier 2017.
- Terme du fonds: 19 janvier 2027.
- Rendement non garanti, associé à l'évolution de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price).
- Objectifs du fonds au terme: rembourser au minimum 90% du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) et réaliser une éventuelle plus-value égale à 120% de toute évolution positive de l'indice.
- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 19 janvier 2017.
- Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 31 dates d'observation mensuellement réparties entre le 28 juin 2024 et le 30 décembre 2026.



Souscription

**Période de souscription:** du 1<sup>er</sup> au 30 décembre 2016 (sauf clôture anticipée).

**Date ultime de paiement:** 12 janvier 2017.

**Montant minimal de souscription:** voir rubrique "Souscription" du Smart Invest Portfolio, en page 5.

**Valeur d'unité initiale:** 100 EUR.

La valeur d'unité du fonds SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6 sera ensuite calculée mensuellement, le premier jour ouvrable bancaire du mois. Elle pourra être demandée dans toute agence BNP Paribas Fortis et consultée sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer)



Frais

## Fiscalité

Taxe sur les assurances-vie: 2% (preneur d'assurance = personne physique).

**Frais d'entrée:** 2,50%.

**Frais de gestion:** maximum 1,50% de la valeur nominale du fonds, sur base annuelle, en ce comprise une indemnité pour l'assureur.

Si des rachats d'unités sont effectués pendant la durée de vie du fonds, cette valeur nominale est réduite proportionnellement.

Ces frais sont directement imputés dans la valeur d'unité du fonds.

**Frais de sortie:** pas de frais de sortie au terme ni en cas de décès.

**Frais en cas de rachat ou de transfert:** voir rubrique "Remboursement" en page 5.



Risque

La classe de risque du fonds SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6 au 01.12.2016 est estimée à 3, sur une échelle de 1 à 7 (7 correspondant au risque le plus élevé). Réévaluée chaque année, la classe de risque est susceptible d'évoluer avec le temps.

## Principaux risques liés à un investissement dans SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6

- **Risque de perte de capital:** en cas d'évolution défavorable de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price), l'investisseur subira une perte de capital. Cette perte sera toutefois limitée à 10% maximum du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée), au terme du fonds.
- **Risque de crédit:** le remboursement minimal de 90% du montant net au terme du fonds est organisé au moyen d'un dépôt des montants nets auprès de BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance sa ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. En cas de faillite ou risque de faillite du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.
- **Risque d'investissement:** des investissements en produits dérivés sont également effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats de swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du rendement du dépôt auprès de BNP Paribas Fortis SA. La compagnie d'assurance ne répond pas de la défaillance éventuelle de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating "investment grade" (minimum Baa3 chez Moody's, BBB- chez Standard & Poor's et BBB- chez Fitch) lors de la conclusion des contrats.
- **Risque sur le sous-jacent:** Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) est un tout nouvel indice et ne dispose d'aucun historique.
- **Risque de liquidité:** dans certaines circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque de fluctuation de la valeur du contrat:** la valeur d'une unité dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité, et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Par conséquent, cette valeur d'unité pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur de départ. De ce fait, en cas de rachat avant le terme du fonds, le preneur d'assurance doit être conscient qu'il ne récupérera éventuellement pas l'entièreté du montant net investi.

AG Insurance se réserve le droit, dans certaines circonstances, de liquider le fonds SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6 avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez plus de détails à propos de cette éventualité et de ses conséquences pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.



## Vous obtiendrez plus d'informations à propos de cette assurance placement



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès de **Easy Banking Centre au n° 02 433 41 31**

Consultez la "Fiche info financière Assurance-vie" décrivant les caractéristiques et les frais du Smart Invest Portfolio et le règlement de gestion décrivant les caractéristiques et les frais des fonds SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6 et AG LIFE Cash Euro, disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer). C'est également sur ce site que la banque assurera un suivi mensuel de l'évolution du SMART INVEST BON Deep Value 90 Europe 6 et communiquera, le cas échéant, aux investisseurs toute modification importante quant à son profil de risque et/ou à sa valeur.

**Smart Invest Portfolio est un produit d'assurance de AG Insurance, distribué par BNP Paribas Fortis**

**AG Insurance sa** – Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be)

Entreprise d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.

**BNP Paribas Fortis SA**, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702, inscrit sous le n° 25.879A auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, et agissant comme agent d'assurances lié de AG Insurance sa.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.